

République française

Département d'Indre-et-Loire



## ARRÊTÉ N° 2020/157

**Objet** : Présidence de la Commission d'Appel d'Offres pour l'accord-cadre à bons de commande pour des travaux d'entretien ou de rénovation de voirie » et « des travaux de requalification, réhabilitation ou de création de voirie pour un montant ne pouvant excéder 50 000€ HT (2020-2024).

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu les délibérations du Conseil métropolitain du 17 juillet 2020 portant élection de Madame et Messieurs les vice-présidents et du 27 juillet 2020 désignant les membres de la commission d'appel d'offres

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 17 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au Président et au Bureau.

Vu l'arrêté n°2020/132 du 29 juillet 2020 portant délégation du Président à Madame et Messieurs les Vice-Présidents ;

Considérant la nécessité de désigner un représentant de Monsieur le Président pour la présidence de la Commission d'appel d'offres citée en objet.

### ARRÊTE :

#### Article 1<sup>er</sup> :

Est désigné Monsieur Bertrand RITOURET, en remplacement de Monsieur Frédéric AUGIS Président, pour la Commission d'appel d'offres du vendredi 11 septembre 2020 attribuant l'Accord-cadre à bons de commande pour des travaux d'entretien ou de rénovation de voirie » et « des travaux de requalification, réhabilitation ou de création de voirie pour un montant ne pouvant excéder 50 000€ HT (2020-2024).

#### Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise au préfet d'Indre-et-Loire.

#### Article 3 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transcrit sur le registre des arrêtés de la Métropole.

Fait à Tours, le

04 SEP. 2020



Le président

Wilfried SCHWARTZ